AFPAIRE N° 8. - Participation de la Commune aux opérations anti-bidonvilles entreprises par la S.I.D.R.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mosdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de no tre séance du 28 Février dernier, le Conseil a autorisé l'inscription en recette et en dépense au budget communal 1966 d'une somme de 18.500,000 Frs CFA représentant le montant d'un emprunt consenti par la C.C.C.E. à la Commune de Saint-Denis pour participation aux opérations anti-bidonvilles entreprises par la S.I.D.R.

Ces 18.500.000 Fre CFA représentent 10 % du coût des travaux de la tranche 1965 du programme lutte anti-bidenvilles établi par la S.I.D.R.

C'est le projet de convention concernant cette opération que j'ai l'honnour, Mesdames, Messieurs, de vous soumettre pour approbation.

Je mets la question aux voix.

approve Adopté à l'unanimité. S' Devis le 11 Mais 1966

P/le Préfet Le Secrétaire Général signé: J. Fluchard.